



VILLE D'AUBIÈRE

CONSEIL MUNICIPAL

IN EXTENSO DE LA SESSION DU

JEUDI 19 FÉVRIER 2015

ÉTAIENT PRÉSENTS :

SINSARD Christian
CROUZET Éric
PUGLIESE Marie-Angèle
MONTAGNON Christine
LUCARD Josette
FORTÉ Montserrat
GUITTON Florent
CHASSAIGNE Alain
FOURTIN-GIRAUD Marie-Thérèse
BELLEROSE Martine
BEAUDOUIN Brigitte
CHAZOULE Michel
MANIEL Jean-Yves
GILLIET Laurent
SIOLY Françoise
FILHOL Cédric
MAURER Sébastien
SCOZZARI Élisabeth
BRIAT Agnès
SZCZEPANIAK Éléonore
AIGUESPARSES Claude
PORTIER Isabelle
BERNARD Florent
CASILDAS Sylvain
SALDO Didier
LOZANO Nicole

ABSENTS EXCUSES :

AHMED-HAVET Delphine (ayant donné un pouvoir à FOURTIN-GIRAUD Marie-Thérèse)
SOULIGNAC Vincent (ayant donné un pouvoir à CHASSAIGNE Alain)
BILLOIS Stéphane (ayant donné un pouvoir à CROUZET Éric)

SOMMAIRE

A - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	4
B - DÉLIBÉRATIONS AVEC VOTE.....	5
I - Finances.....	5
Délibération n°01-02-2015 : Décision modificative n° 01 – Autorisation spéciale – Commune	5
Délibération n°02-02-2015 : Budget commune – Admission en non-valeur d'une créance....	6
Délibération n°03-02-2015 : Demande de garantie d'emprunt pour Dom'Aulim – 8 logements à usage locatif Chemin des Plantades – Contrat de prêt n° 16339.....	6
Délibération n°04-02-2015 : Demande de garantie d'emprunt pour Dom'Aulim – 8 logements à usage locatif Chemin des Plantades – Contrat de prêt n° 16340.....	6
II - Personnel.....	7
Délibération n°05-02-2015 : Renouvellement de la convention santé-prévention conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.....	7
Délibération n°06-02-2015 : Création de poste par avancement de grade.....	8
III - Administration générale.....	9
Délibération n°07-02-2015 : EPF-SMAF Auvergne – Adhésion de nouvelles communes.....	9
Délibération n°08-02-2015 : Approbation du compte rendu d'activité de la ZAC de Malmouche – Exercice 2013.....	9
IV - Environnement - Cadre de vie.....	12
Délibération n°09-02-2015 : Travaux d'éclairage public – Carrefour Pasteur/Foisses – Signaux sonores.....	12
Délibération n°10-02-2015 : Travaux d'éclairage public – Rue Victor Hugo.....	13
Délibération n°11-02-2015 : Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz – Adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents.....	14
Délibération n°12-02-2015 : Incorporation d'immeuble sans maître – Parcelle BR n° 91....	14
Délibération n°13-02-2015 : PACT ARIM – Convention de partenariat pour la réalisation d'audits énergétiques.....	15
Délibération n°14-02-2015 : Modification simplifiée n° 03 du Plan Local d'Urbanisme.....	18
C - INFORMATIONS DONNÉES PAR M. LE MAIRE.....	23

La séance est ouverte à 18 h 35 sous la présidence de M. le Maire.

M. LE MAIRE.- Mesdames Messieurs, bonjour. Je pense que le *quorum* est atteint. J'ai quelques pouvoirs :

- Éléonore SZCZEPANIAK, qui va arriver en cours de conseil. ;
- Vincent SOULIGNAC a donné son pouvoir à Alain CHASSAIGNE ;
- Marie-Françoise SIOLY a donné son pouvoir à Michel CHAZOULE ;
- Delphine AHMED-HAVET a donné son pouvoir à Marie-Thérèse FOURTIN-GIRAUD ;
- Stéphane BILLOIS a donné son pouvoir à Éric CROUZET.

Laurent GILLIET n'est pas arrivé. J'espère qu'il ne va pas tarder. Il ne m'a pas fait savoir qu'il serait absent aujourd'hui.

Comme d'habitude, je vous demande d'éteindre vos portables, s'il vous plaît, et de les éteindre comme il faut.

A - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le secrétaire de séance est Marie-Thérèse FOURTIN.

Chers collègues, puisque nous sommes en période électorale avec les élections départementales qui ont lieu les 22 et 29 mars prochains et puisqu'il y a deux candidates parmi les 29 élus de notre Conseil Municipal, il n'y aura pas de question citoyenne ce soir et pendant la période électorale. Il n'y aura pas d'autre conseil d'ici les élections, donc il n'y aura pas de question citoyenne. Cela n'empêche pas, chers amis dans le public, si vous êtes venus pour poser une question, de nous la communiquer en fin de conseil. Nous essayerons d'y répondre au plus vite et de la manière la plus complète possible, dès que nous le pourrons.

Ce soir, il y a quatre délibérations qui concernent les finances, deux qui concernent le personnel, deux qui concernent l'administration générale et sept qui concernent l'environnement et le cadre de vie.

Au préalable, je dois vous dire que nous avons mis deux motions sur table. Pourquoi sur table ? Pour des raisons pratiques. Il y a une motion qui concerne le soutien à l'action de l'Association des Maires et Présidents de communautés de communes sur la question des impôts, des difficultés, des coupes drastiques des dotations. Josette LUCARD, ou moi, ou un autre élu, la présenterons. Nous verrons.

(Entrée de M. GILLIET)

Il y a une deuxième motion concernant le *Transatlantic Free Trade Area*. C'est le traité transatlantique, le TAFTA. C'est Martine BELLEROSE qui la présentera.

Je suis obligé de vous demander si vous êtes d'accord pour que nous rajoutions ces deux motions de censure. Êtes-vous d'accord, Mesdames et Messieurs, pour que nous rajoutions ces deux délibérations sur table ? *(Néant)*

Qui ne dit mot consent. Je vous remercie. Nous les présenterons après. Chacun dira ce qu'il a à dire, votera ou ne votera pas, s'abstiendra, ne participera pas au vote, ira dans le public, comme nous en avons l'habitude à une époque.

B - DÉLIBÉRATIONS AVEC VOTE

I - Finances

Délibération n°01-02-2015 : Décision modificative n° 01 – Autorisation spéciale – Commune

Rapporteur : M. Florent GUITTON

M. GUITTON.- Bonsoir à tous. Avant de rentrer dans le détail, à noter que dans cette décision modificative, il y a simplement des réaffectations de sommes sur les deux sections (fonctionnement et investissement) et en aucun cas des dépenses supplémentaires.

En section de fonctionnement, au chapitre 011 (charges à caractère général), nous avons une augmentation de crédit de 2 480 € correspondant à des frais de dossier sur l'emprunt mobilisé cette année et l'emprunt mobilisé l'an dernier suite à une renégociation effectuée sur l'emprunt de 1 240 000 €. Pour information – je risque d'avoir la question, donc je le dis maintenant – nous passons d'un taux de 2,86 % à un taux de 2,04 %, avec une diminution de 90 000 € d'intérêts sur 15 ans.

Ensuite, au chapitre 65, nous avons une admission en non-valeur d'un montant de 598,50 € correspondant à la cessation de paiement d'une entreprise aubiéroise pour la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) sur 2014, avec une insuffisance d'actif. Du coup, c'est simplement un effacement de dette, ce qui fera l'objet de la prochaine délibération. Nous avons également un montant de 550 € correspondant à la partie des impôts fonciers sur les terrains de l'EPF-SMAF.

Sur le chapitre 66 (charges financières), on diminue les intérêts réglés à l'échéance pour un montant de 3 898,50 € du prêt non mobilisé sur 2014 suite à la renégociation. Je viens d'en parler. On diminue également de 550 € les intérêts pour l'EPF-SMAF. Nous avons un peu trop budgété, donc c'est simplement un réajustement de cette somme.

Pour terminer sur la section de fonctionnement, sur le chapitre 67, pour un montant de 820 €, nous avons une augmentation de crédit suite à une annulation d'un titre de TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure) de 2013 suite à l'émission d'un titre effectuée à tort.

Nous passons à l'investissement.

Au chapitre 020 sur les dépenses imprévues, nous avons une diminution de 157 000 € correspondant à la participation de la ville pour Malmouche. Nous le verrons plus tard dans une délibération qui suivra. Nous étions en attente de l'échéancier, que nous avons aujourd'hui, et nous avons budgété une somme relativement conséquente sur ce chapitre que nous transférons sur le compte 238, au chapitre 23 sur vos documents.

Ensuite, au chapitre 041 sur les opérations patrimoniales, ce sont simplement des écritures d'ordre, il n'y a pas de mouvement financier. C'est l'affectation pour les terrains acquis par l'EPF-SMAF. Nous passons simplement le patrimoine du compte 276 sur le compte définitif 211. C'était une écriture déjà prévue mais en attente des actes notariés pour un montant de 79 150 €, comme indiqué sur vos documents.

Au chapitre 16, nous avons une diminution de 56 971,54 €. C'est la charge du capital décalé d'un an puisque le prêt n'a pas été mobilisé sur l'année 2014, mais nous le mettons bien sur cette année 2015. Cette somme de 56 971,54 € vient financer ce qui suit, à savoir les 8 500 €

d'adhésion au PACT ARIM ainsi que 48 800 € correspondant au montant versé au SIEG (Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz) pour les coffrets Place des Ramacles, la conformité sur l'éclairage public et vous voyez également une somme de 2 600 € correspondant à des équipements sonores pris sur le compte accessibilité. Jean-Yves (MANIEL) présentera la délibération tout à l'heure.

Nous avons ensuite la dernière somme au chapitre 27 pour un montant de 2 271,54 €. C'est une augmentation de crédit pour des frais de notaire en complément suite à une acquisition de parcelle que nous avons votée en juin 2014.

Voilà pour la présentation rapide de cette décision modificative.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

Nous passons au vote.

- Qui s'abstient ? (*6 voix*)
- Qui vote contre ? (*Néant*)

La délibération n° 01 est adoptée à la majorité.

Je vous remercie.

Délibération n°02-02-2015 : Budget commune – Admission en non-valeur d'une créance

Rapporteur : M. Florent GUITTON

M. GUITTON.- C'est l'admission en non-valeur d'une créance – j'en ai parlé tout à l'heure – pour un montant de 598,50 € suite à l'effacement de la dette sur une entreprise aubiéroise sur la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour 2014.

Y a-t-il des questions, sachant que j'ai indiqué tout à l'heure la raison ? (*Néant*)

S'il n'y a pas de question, nous passons au vote.

- Qui s'abstient ? (*Néant*)
- Qui vote contre ? (*Néant*)

La délibération n° 02 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

Délibération n°03-02-2015 : Demande de garantie d'emprunt pour Dom'Aulim – 8 logements à usage locatif Chemin des Plantades – Contrat de prêt n° 16339

Délibération n°04-02-2015 : Demande de garantie d'emprunt pour Dom'Aulim – 8 logements à usage locatif Chemin des Plantades – Contrat de prêt n° 16340

Rapporteur : M. Florent GUITTON

M. GUITTON.- Les délibérations n° 03 et 04 concernent des demandes de garantie d'emprunt. J'explique la globalité et nous procéderons aux deux votes parce qu'il y a deux délibérations. Il y a deux délibérations parce que cela vise deux publics différents. Il s'agit de la construction de huit logements à usage locatif Chemin des Plantades.

La première délibération concerne six logements en PLUS pour un montant de demande de garantie d'emprunt à hauteur de 40 % pour une somme de 727 000 €. Le Conseil Général prend à sa charge 20 % et Clermont Communauté prend à sa charge 40 %.

La deuxième délibération, si vous me permettez de l'expliquer en même temps, concerne deux logements en PLAI – six plus deux, donc on est bien sur huit – pour un montant de demande de garantie d'emprunt pour la commune de 25 % sur 256 000 €. Le Conseil Général intervient à 50 % et Clermont Communauté à 25 %.

L'opérateur public Dom'Aulim est implanté plutôt en Limousin et ce sont des contrats auprès de la Caisse des dépôts et consignation. Nous en avons discuté en Commission Finance la dernière fois.

Y a-t-il des questions concernant cette demande de garantie d'emprunt sur la délibération n° 03 ?

M. SALDO.- Sur la délibération, on a huit logements et pas deux.

M. GUITTON.- Je viens de l'expliquer. C'est une demande de garantie d'emprunt pour huit logements ; la première délibération concerne six logements parce que ce sont des logements PLUS et la deuxième délibération, donc la délibération n° 04, concerne l'intégralité du programme pour un prêt de 256 000 € correspondant à deux logements parce que c'est un public différent et ce sont des logements PLAI. Donc nous avons l'obligation de faire deux délibérations différentes. C'est ce que je viens d'expliquer. Si vous regardez bien les caractéristiques en page 19 de votre dossier, les caractéristiques financières des lignes de prêt sont différentes selon le montant du prêt, d'où les deux délibérations.

Y a-t-il des questions ? *(Néant)*

Nous allons procéder au vote.

- Qui s'abstient ? *(Néant)*
- Qui vote contre ? *(Néant)*

La délibération n° 03 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

Y a-t-il des questions sur la délibération n° 4 ? *(Néant)*

Nous allons procéder au vote.

- Qui s'abstient ? *(Néant)*
- Qui vote contre ? *(Néant)*

La délibération n° 04 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

II - Personnel

Délibération n°05-02-2015 : Renouvellement de la convention santé-prévention conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

Rapporteur : Mme Josette LUCARD

Mme LUCARD.- Bonsoir. Nous allons procéder à une nouvelle délibération concernant le renouvellement de la convention santé-prévention puisque cette mission de santé et de prévention au travail des personnels de la municipalité est confiée au service de médecine du travail du centre de gestion.

Nous devons renouveler la convention et nous avons le choix entre trois options. Nous vous proposons de choisir seulement la première option. C'est l'adhésion pour la totalité des prestations du pôle santé au travail pour un coût de 65 € par an et par agent. Nous ne prendrons pas la deuxième option parce qu'au niveau de la prévention hygiène et sécurité, nous avons un assistant à temps complet à la mairie, nous avons un agent qui s'occupe de ces problématiques d'hygiène et de sécurité. Nous ne prendrons pas non plus la troisième option parce que nous avons une assurance du personnel qui comprend cette prestation.

Avez-vous des questions ou des interrogations sur cette convention que nous allons renouveler ?

M. CASILDAS.- Est-ce que le prix est équivalent à la précédente convention ?

Mme LUCARD.- Il y a une augmentation. Le forfait est de 7 150 €. Cette fois, c'est un forfait, alors que précédemment, c'était une option selon si l'agent allait plusieurs fois voir le médecin.

M. CASILDAS.- C'est tout le problème de cette nouvelle convention. Par ce dispositif forfaitaire, la commune paye plus que si elle était au réel suivant les années, parce qu'il peut y avoir des variations. Je sais que c'est obligatoire, mais c'est au détriment de la commune, une fois de plus.

Mme LUCARD.- De toute façon, Monsieur CASILDAS, vous connaissez notre position et notre orientation en direction du personnel et nous souhaitons qu'il y ait la couverture la plus adéquate et la plus complète possible en direction de nos personnels municipaux.

M. CASILDAS.- La question ne porte pas du tout sur le choix de l'option. C'est le meilleur choix d'option possible. C'est juste sur le fonctionnement global du centre de gestion par rapport au fonctionnement de la médecine du travail.

M. LE MAIRE.- Nous sommes contraints de prendre cette option parce qu'il n'y a pas d'autre service qui propose une telle prestation. Sinon, je partage la remarque.

Mme LUCARD.- S'il n'y a pas d'autre remarque, nous allons passer au vote.

- Qui est contre cette délibération ? (*Néant*)
- Qui s'abstient ? (*Néant*)

La délibération n° 05 est adoptée à l'unanimité.

Merci.

Délibération n°06-02-2015 : Création de poste par avancement de grade

Rapporteur : Mme Josette LUCARD

Mme LUCARD.- Nous avons un agent qui remplit les conditions pour bénéficier d'un avancement au grade d'attaché principal. Cet agent a été reçu depuis trois ans à cet examen d'attaché territorial principal, donc nous vous proposons de créer ce poste à ce grade, sachant que nous allons supprimer le grade d'attaché territorial qu'il occupait jusqu'à présent et que nous informerons le comité technique de cet état.

Avez-vous des questions sur cette délibération ? *(Néant)*

Nous allons passer au vote.

- Qui vote contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

La délibération n° 06 est adoptée à l'unanimité.

Merci.

III - Administration générale

Délibération n°07-02-2015 : EPF-SMAF Auvergne – Adhésion de nouvelles communes

Rapporteur : M. Alain CHASSAIGNE

M. CHASSAIGNE.- Je vais être obligé de lire parce que très honnêtement, je ne savais pas que je devais présenter cette délibération.

M. MANIEL.- À l'origine, c'était Vincent (SOULIGNAC) qui devait la présenter.

M. CHASSAIGNE.- Il doit s'agir de l'adhésion de nouvelles communes, comme nous le faisons de manière classique dans les conseils municipaux. Il y a des organismes publics, des communes, des syndicats de communes qui prétendent à adhérer à l'Établissement Public Foncier SMAF pour bénéficier des prestations de cet organisme.

Il y a trois organismes nouveaux :

- le syndicat intercommunal à vocation unique Assainissement des Bords de Sioule ;
- la communauté de communes entre Allier et Bois Noirs, qui est un peu sur les écarts du département ;
- la commune de Saint Pierre La Bourlhonne.

Le Conseil d'Administration, dans ses délibérations du 19 octobre et 17 octobre, a pris en compte ces demandes d'adhésion à l'EPF-SMAF. Il est dans les règlements de délibérer auprès des communes qui sont déjà adhérentes pour savoir si nous acceptons ces nouvelles adhésions.

Y a-t-il des questions ou observations ? *(Néant)*

Nous allons passer au vote.

- Y a-t-il des personnes qui sont contre ? *(Néant)*
- Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? *(Néant)*

La délibération n° 07 est adoptée à l'unanimité.

Merci.

Délibération n°08-02-2015 : Approbation du compte rendu d'activité de la ZAC de Malmouche – Exercice 2013

Rapporteur : M. Alain CHASSAIGNE

M. CHASSAIGNE.- Il s'agit de l'approbation du compte rendu annuel de la ZAC de Malmouche. Chaque année, dans l'année qui suit l'activité de la ZAC de Malmouche, une délibération est prise en ce qui concerne l'approbation des opérations qui se sont déroulées tout au long de l'année.

Ordinairement, ces délibérations sont prises après avoir fait réaliser les bilans financiers et opérationnels de l'opération et après avoir réuni le Conseil d'Administration. Généralement, le passage au Conseil Municipal s'effectue en juin, voire en septembre. Cette année, elle a été oubliée, tout simplement. C'est pour cela que je la présente avec un certain décalage.

Je dois quand même vous dire que tout ce qui concerne le bilan d'activité de la ZAC vous a été présenté dans le détail – je m'adresse aux conseillers municipaux qui étaient présents – le 3 octobre. Nous avons passé en revue les éléments fonciers, financiers, opérationnels, juridiques de la ZAC et vous avez eu tout le loisir de poser des questions et de vous informer sur le déroulement de l'opération.

Si, au niveau des questions concernant l'avancement de l'opération telle qu'elle est décrite dans la délibération, il n'y a pas d'observation particulière, c'est particulièrement gênant en ce qui concerne le bilan financier parce que vous devez comprendre qu'avec toutes les modifications que nous avons apportées à la ZAC dans le courant de l'année 2014, nous nous retrouvons avec la présentation d'un bilan financier qui est obsolète, notamment sur une question essentielle qui nous intéresse tous ici, à savoir le niveau des participations d'équilibre que la commune met en œuvre pour le bilan financier de la ZAC.

Les chiffres qui vous sont présentés dans la délibération sont obsolètes à partir de 2014 puisque je vous rappelle qu'en 2014, les participations financières de la commune ont été à hauteur de 100 000 € et, comme le disait Florent (GUITTON) tout à l'heure dans sa présentation, il y a 156 661 € en 2015 comme contribution de la commune sur l'équilibre de la ZAC, au lieu de 400 000 €, et 191 495 € en 2016, au lieu de 924 000 €.

Nous n'allons pas refaire l'histoire parce que c'est très long. On pourrait parler de la ZAC pendant des heures. Tout cela pourquoi ? Parce que vous savez que nous avons trouvé des solutions qui nous permettent de diminuer les participations financières avec un certain nombre de mesures que je vais rappeler rapidement. Je ne vais pas trop rentrer dans le détail.

Il y a déjà un lot qui était prévu pour un équipement public et qu'on va utiliser pour faire des opérations immobilières. Il y a en projet une densification plus importante des zones urbanisées de manière à sortir un peu plus de logements que prévu. Nous avons également l'utilisation d'un coteau sud qui est en projet et que nous envisageons de mettre en œuvre en termes de réalisation, si tant est que les études préalables nous démontrent l'utilité de le mettre en œuvre.

Tout au long de l'année 2014 – et je crois que c'est ce qui vous intéresse – les opérateurs sociaux ont travaillé sur le projet, nous ont présenté les projets détaillés qui ont permis aux techniciens de la ZAC de caler les projets VRD, les projets de voirie, etc., et qui vont nous permettre de démarrer les travaux de voirie fin mars.

Nous avons un peu de chance de pouvoir mettre en œuvre cette opération parce que le contexte immobilier est particulièrement morose sur l'agglomération et nous avons eu d'énormes difficultés avec l'opérateur de l'îlot A. Ce sont 16 logements d'accession à la propriété pour lesquels les permis de construire avaient été attribués, comme j'avais eu l'occasion de vous le présenter, mais pour lesquels la promesse de vente n'était pas passée. La promesse de vente doit être signée ce mois-ci. C'est toute la subtilité des opérations immobilières qui consiste à délivrer des permis de construire sans pour autant que les candidats consultants ne soient propriétaires des terrains.

Je n'ai pas d'autre commentaire à faire dans l'immédiat. Je pense avoir passé en revue l'essentiel des points.

Avez-vous des questions ou des observations ?

M. SALDO.- Par rapport aux participations, est-ce que cela veut dire qu'en 2017, on devra payer la totalité de la participation qui restera, c'est-à-dire environ 1 M€ ?

M. CHASSAIGNE.- Nous ne travaillons que sur la tranche 1. Pour le moment, la tranche 2 va nous servir en réserve foncière mais ne rentrera plus dans le bilan global de la ZAC. Par ce biais, nous avons la fin des opérations de participation en 2016.

Mme LOZANO.- Bonsoir. Je voudrais regretter l'oubli qui a été fait, surtout étant donné les sommes engagées par la commune. Apparemment, il y a eu pas mal de flottement dans la gestion de ce dossier. Je reconnais que depuis quelque temps, nous avons plus d'informations et il y a plus de suivi, mais je trouve que c'est vraiment regrettable.

Si j'ai bien compris, la commercialisation a commencé uniquement sur l'îlot A puisque ce sont les bailleurs sociaux qui ont en charge les autres îlots ?

M. CHASSAIGNE.- On ne fait pas ce qu'on veut avec les opérateurs privés, comme vous le savez. Ils sont maîtres de leurs opérations. On en est au stade où ils font les opérations de publicité sur l'îlot A. Maintenant, nous avons les garanties puisqu'ils ont engagé suffisamment d'argent dans l'opération pour être sûrs qu'ils iront au bout. Donc les opérations de publicité commencent.

Sur la commercialisation, nous avons eu beaucoup de mal à avoir des informations. La commercialisation n'a pas réellement commencé. Maintenant, c'est engagé parce que si on en arrive au point où on signe la promesse de vente, cela veut dire qu'ils ont des touches sérieuses, ils vendent en l'état futur d'achèvement, ils vendent sur plans.

Nous n'avons pas le détail. Ce sont des opérateurs libres. Ils ont un terrain qui est en voie d'être vendu, mais ils conduisent l'opération comme ils l'entendent, avec une certaine discrétion peut-être aussi vis-à-vis de la concurrence.

Cela dit, nous avons les garanties qu'ils ont lancé des opérations de publicité et qu'ils ont des touches sérieuses. Nous pouvons dire que la commercialisation est en train de se faire.

M. CASILDAS.- Ce qui est un peu dommage dans cette histoire est qu'on vote une délibération avec du retard, du coup avec des chiffres qui sont faux. Ce n'est pas la première fois que nous avons à nous plaindre du travail de la SCET qui est mandatée par la SAEM. À plusieurs reprises, nous avons eu besoin de faire des remarques sur le travail de la SCET. Il faudrait peut-être leur dire d'être un peu plus sérieux dans la gestion de cette affaire.

Alain, tu as parlé de densification. Compte tenu des difficultés qu'on a déjà à commercialiser l'existant, comme tu l'as dit en partie à cause d'un marché très morose, est-ce que cela vaut vraiment le coup de densifier, d'aller en rajouter alors qu'on a déjà du mal avec l'existant ?

M. CHASSAIGNE.- Quand on parle de densification, il faut être prudent parce qu'on est loin des quotas préconisés dans le SCOT ; on est encore en deçà. On aura plus d'espace libre que le dit le SCOT. Le SCOT nous permet même de densifier plus. Donc de ce point de vue, il n'y a pas de souci.

Quand je dis « densifier », il s'agit de passer de 105 à 113 logements parce que nous avons annoncé 105 logements sur les années précédentes. Passer huit logements supplémentaires pour équilibrer l'opération peut suffire pour les promoteurs immobiliers.

« Densifier » est un mot qui fait un peu peur, mais vous savez que si nous avons pris un peu de retard, c'est aussi parce que nous avons mis des contraintes très fortes dans le cahier des charges en matière environnementale, en matière architecturale, en matière de développement durable en général sur l'appréhension d'un quartier qui se veut vertueux. Nous aurons quelque chose d'aéré et de particulièrement intégré. C'est la volonté et ce sont les contraintes qui ont été mises en place, qui ont été difficiles à respecter par les différents opérateurs.

M. SALDO.- Les bailleurs sociaux nous avaient certifié qu'ils avaient dans leurs cartons suffisamment de clients pour lancer l'opération. Je suis surpris parce qu'en fin de compte, rien n'est lancé. Cela veut dire qu'ils n'ont rien dans les cartons ou qu'ils sont frileux ?

M. CHASSAIGNE.- Pour les bailleurs sociaux, pas d'inquiétude. Il y a la partie locative et la partie accession dans les bailleurs sociaux. Il y a l'OPHIS et Clerdôme pour le côté locatif et le côté accession et dans le groupement, il y a Logidôme et DOMIA également pour la partie locative et la partie accession.

Je n'ai aucune crainte parce qu'en termes d'études, quand on est au point d'avancement où ils sont, ils ne peuvent plus faire marche arrière. Les prêts dont nous parlions tout à l'heure, les prêts locatifs sociaux, ont été mobilisés auprès du ministère. Ils ont été retenus dans le cadre d'un programme global de Clermont Communauté. Là, il n'y a aucune crainte.

Les craintes sont plutôt sur les 16 premiers logements d'ACI, à savoir l'îlot A, sur lesquels nous n'avons pas de transparence. Les opérateurs sociaux sont des gens avec lesquels nous travaillons régulièrement, ce sont des organismes publics, ils n'ont pas tout à fait les mêmes comportements.

Si vous le voulez, nous allons passer au vote.

- Y a-t-il des personnes qui sont contre ? (*Néant*)
- Y a-t-il des abstentions ? (*6 voix*)

La délibération n° 08 est adoptée à la majorité.

Merci.

M. MANIEL.- Bonsoir à tous. Les cinq prochaines délibérations que je vais vous présenter ont obtenu un avis favorable de la Commission Urbanisme et Finance en date du 4 février 2015.

IV - Environnement - Cadre de vie

Délibération n°09-02-2015 : Travaux d'éclairage public – Carrefour Pasteur/Foisses – Signaux sonores

Rapporteur : M. Jean-Yves MANIEL

M. MANIEL.- Nous avons un projet réalisé par le SIEG, avec une estimation des dépenses de 6 400 € hors taxe. Le SIEG prend en charge 60 % de ce montant. La participation de la commune au financement de ces dépenses s'élèverait donc à 2 561,08 €.

Ces travaux seront réalisés pour être cohérents avec la signalisation de Clermont et bien sûr à la demande de certains Aubiérais handicapés qui pourraient utiliser ce carrefour équipé de signaux sonores.

Avez-vous des questions ?

Mme LOZANO.- Ce sont bien ces travaux qui rentrent dans l'accessibilité ?

M. MANIEL.- Tout à fait.

Mme LOZANO.- Ils sont pris sur les réserves que nous avons faites au niveau de l'accessibilité ?

M. MANIEL.- Sur le budget accessibilité, tout à fait.

M. SALDO.- Je suppose que les personnes non voyantes vont devoir acheter un boîtier ? Comment va-t-on communiquer envers ces personnes par rapport à ces signalisations ?

M. MANIEL.- Les personnes non voyantes ou mal voyantes connaissent ce type de dispositif. D'après ce que j'ai lu du système qui allait être mis en place, ce n'est pas un système qui va fonctionner en permanence. On n'aura pas la nuisance sonore qu'on peut retrouver sur certains passages piétons à Clermont. Ce sont ces personnes qui ont un boîtier sur elles et qui déclencheront le signal sonore à l'approche de ce passage piéton. Ce n'était peut-être pas ta question.

M. SALDO.- Comment va-t-on les informer ?

M. LE MAIRE.- Si je peux me permettre, ces personnes sont déjà au courant parce qu'elles ne sont heureusement pas très nombreuses sur la commune et elles font partie de l'association Gaipar, qui est associée à toute la démarche de mise en œuvre de ces dispositifs. Donc elles sont au courant.

M. MANIEL.- C'est pour cela que je disais que c'était à la demande de certains Aubiérais, par le biais de l'association à laquelle ils adhèrent dans ce cadre.

Y a-t-il d'autres questions ? *(Néant)*

Nous allons passer au vote.

- Qui s'abstient ? *(Néant)*
- Qui vote contre ? *(Néant)*

La délibération n° 09 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°10-02-2015 : Travaux d'éclairage public – Rue Victor Hugo

Rapporteur : M. Jean-Yves MANIEL

M. MANIEL.- Il s'agit encore de travaux d'éclairage public et c'est la modification d'éclairage public Rue Victor Hugo, à proximité de la mairie.

Un avant-projet a été réalisé par le SIEG, avec une estimation des dépenses de 5 400 € hors taxe. Le SIEG peut prendre en charge 50 % de ce montant. La participation financière au financement de ces dépenses s'élèverait donc à 2 700 € pour la commune. En clair, il s'agit du déplacement d'un luminaire gênant.

Avez-vous des questions ? *(Néant)*

Nous allons passer au vote.

- Qui s'abstient ? *(Néant)*
- Qui vote contre ? *(Néant)*

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.

Merci.

Délibération n°11-02-2015 : Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz – Adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents

Rapporteur : M. Jean-Yves MANIEL

M. MANIEL.- Il s'agit de l'adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents dans le cadre de la fin des tarifs réglementés de vente d'Électricité De France.

Comme vous le savez, ou pas, au 31 décembre 2015, les tarifs réglementés de vente d'EDF vont être supprimés, donc ils n'auront plus cours pour tous les points de livraison ayant une puissance supérieure à 36 kVA. Les contrats que vous avez avec EDF chez vous ne sont pas concernés, à moins que vous ayez une piscine chauffée ou surchauffée, parce que 36 kVA de puissance doivent suffire à une habitation chez les particuliers. Tous les points de livraison qui sont au-dessus d'une puissance de 36 kVA seront concernés par la suppression de ces tarifs régulés et par cette loi de la commission de régulation de l'énergie, la loi NOME.

Nous avons pris la décision de rentrer dans un appel d'offres groupé pour cet achat d'énergie avec le SIEG (Syndicat Intercommunal d'Électrification et de Gaz) qui, à notre sens, est le plus légitime pour lancer ce type d'appel d'offres groupé, puisqu'on a entendu dire que le Conseil Général pourrait lancer ce type d'appel d'offres. Les services et les élus ont pris la décision de partir avec le SIEG.

Je vous avais parlé, il y a quelques semaines, de l'appel d'offres que nous avons décidé de lancer pour le gaz, pour lequel nous avons obtenu un gain de 18 % par rapport aux tarifs réglementés de GDF SUEZ. Là, ce ne sera pas de cet ordre. Pour vous donner un ordre d'idée, les fameux tarifs réglementés, donc jaunes et verts – parce que tous ces tarifs ont des couleurs – sont à peu près à la hauteur du prix du marché de l'électricité.

(Entrée de Mme SIOLY)

Nous ne nous attendons donc pas à des économies très importantes, mais nous sommes obligés d'y passer, donc nous passerons par ce groupement d'achat qu'est en train de monter le syndicat intercommunal.

Avez-vous des questions sur cette délibération ? *(Néant)*

Nous allons passer au vote.

- Qui s'abstient ? *(Néant)*
- Qui vote contre ? *(Néant)*

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.

Merci.

Délibération n°12-02-2015 : Incorporation d'immeuble sans maître – Parcelle BR n° 91

Rapporteur : M. Jean-Yves MANIEL

M. MANIEL.- N'a-t-on pas de projection là-dessus ? Je vais vous la présenter comme cela. Vous l'avez dans votre dossier.

Par arrêté du 23 juillet 2014, il a été constaté que le terrain cadastré BR n° 91 d'une superficie de 555 m² situé à l'angle du chemin du Pré du Camp et Pompidou est un bien immobilier

sans maître reconnu et pour lequel les taxes foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans. À l'issue d'un délai légal de six mois, aucun propriétaire ne s'est manifesté, donc cet immeuble peut revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ses droits.

(Projection d'un plan)

Nous avons une parcelle qui juxtapose celle de la personne qui a fait les recherches, qui s'appelle M. ROCHON. Les recherches n'ont pas été réalisées par la SAFER, qui est l'organisme avec lequel la commune travaille pour ce genre d'action. C'est M. ROCHON qui a fait les recherches généalogiques. Ce n'est sûrement pas sans intérêt non plus. Nous allons acquérir cet immeuble et voir après si nous avons la possibilité de le rétrocéder, de le vendre à ce monsieur qui est propriétaire de la parcelle qui est juste en dessous.

Il faut savoir que les 555 m² ne seront pas forcément concernés en totalité par cette vente parce que nous avons commencé à regarder avec les services techniques et nous nous garderons certainement des morceaux de terrain pour agrandir le virage actuel parce que c'est un endroit assez fermé. Nous en profiterons peut-être pour l'agrandir.

Avez-vous des questions sur cette délibération ? *(Néant)*

Nous allons passer au vote.

- Qui s'abstient ? *(Néant)*
- Qui vote contre ? *(Néant)*

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.

Merci.

Délibération n°13-02-2015 : PACT ARIM – Convention de partenariat pour la réalisation d'audits énergétiques

Rapporteur : M. Jean-Yves MANIEL

M. MANIEL.- Il s'agit d'une première, à notre connaissance, et d'une première sur Clermont Communauté. Nous serions la première commune à mettre en place ce type d'action. Il s'agit d'une convention de partenariat avec PACT ARIM pour la réalisation d'audits énergétiques.

Dans le cadre de la campagne de ravalements de façades, le PACT ARIM propose à la commune d'établir un audit énergétique des logements de propriétaires souhaitant réaliser des travaux d'économie d'énergie. C'est une convention de partenariat avec le PACT ARIM pour la réalisation des audits. Nous avons un projet que vous avez vu, Mesdames et Messieurs. Nous nous proposons de signer ce type de convention. On partirait sur une base forfaitaire de 400 € hors taxe par audit, avec une participation de la commune à hauteur de 50 %.

Comme je le disais, le PACT ARIM travaille déjà pour nous dans le cadre de l'action que nous menons sur les ravalements de façades. Nous leur avons demandé si, du fait de visiter les maisons d'Aubiérois, ils étaient intéressés pour réaliser des audits énergétiques. *A priori*, ils le seraient.

Nous n'avons pas fait cela pour faire bonne figure. C'est tout simplement parce que nous sommes persuadés, en connaissant le centre bourg mais peut-être aussi plus largement la commune d'Aubière, que des maisons sont très mal isolées et que pour des coûts moindres, on peut sensibiliser les gens à faire des travaux en vue de réaliser des économies d'énergie. Je parlais tout à l'heure de l'électricité ; le prix de l'électricité, comme celui du gaz – je parle en connaissance de cause parce que c'est mon métier – n'ira pas en baissant. Ces tarifs n'iront pas en baissant, même en allant sur un prix de marché. Du coup, la seule solution pour faire des

économies est d'isoler et de consommer intelligemment.

Nous avons déjà vu ce que le PACT ARIM était capable de réaliser dans ce type d'audit parce que nous les connaissons. En plus, ils seront complètement neutres et ils feront cela sans parti pris.

Comme je vous le disais, sur les 400 €, 200 € seront pris en charge par la commune. Nous nous attendons, pour l'année 2015, à réaliser une cinquantaine d'audits.

Avez-vous des questions sur cette délibération ?

M. SALDO.- Oui. Je trouve que c'est une très bonne idée. En revanche, c'est dommage qu'on se limite au bâti de plus de 40 ans. Il aurait été bien d'agrandir un peu le spectre, de descendre un peu en dessous parce qu'il y a certains bâtis de 30 ans qui sont de vraies passoires.

Ma deuxième question est que dans les 480 € TTC – j'ai regardé un peu le contenu – il aurait été bien de mettre un peu de caméra thermique, de caméra infrarouge, en sachant qu'on ne peut pas faire cela à n'importe quelle période parce qu'il faut un delta de température, mais cela aurait été sympa de l'avoir dans les 480 €.

M. MANIEL.- Ce n'est pas exclu. Dans certains cas, on pourrait utiliser cette caméra thermique si on considère que le bâtiment est vraiment vétuste.

Pour répondre à ta question sur les 40 ans, tu connais aussi bien que moi – c'est même toi qui me l'as appris quand tu étais mon responsable – la RTE et tu sais que depuis 1970, donc depuis 40 ans justement, il existe une obligation d'isoler en bonne et due forme toute construction nouvelle, en théorie.

M. CASILDAS.- Même remarque sur le bien-fondé de ce partenariat. La question que je me pose concerne le prix. Est-ce qu'on a consulté d'autres organismes pour voir si on ne pouvait pas arriver au même diagnostic mais à un coût moindre pour la commune ?

M. MANIEL.- Si tu nous demandes si un appel d'offres ou une consultation a été lancé, oui, cela a été fait. Le prix qui nous est proposé par PACT ARIM est bien en deçà de ce qui est réalisé normalement pour ce type d'audit. Comme je vous disais en préalable, du fait que PACT ARIM travaille déjà avec nous pour les expertises sur les ravalements de façades, ils nous ont proposé un prix tout à fait raisonnable. Pour te donner un ordre d'idée – là aussi, c'est mon travail – le moindre diagnostic énergétique coûte au bas mot 600 ou 700 €. On n'a rien en dessous. En plus, c'est réalisé par des vrais professionnels du PACT ARIM.

M. CASILDAS.- Pour compléter, j'ai une proposition plus qu'une question. Je propose – la municipalité acceptera ou non – que la commune d'Aubière participe au dispositif d'isolation des combles à 1 €. C'est ce qu'on appelle le Pacte Énergie Solidarité. Cela permet aux personnes qui n'en ont pas les moyens d'isoler leurs combles pour 1 €. Il y a un groupement d'entreprises qui s'est monté et c'est financé par les CEE des grandes entreprises. Je sais que cela vous fera plaisir de faire payer les grandes entreprises pour la bonne cause. C'est une proposition. J'espère que vous la retiendrez.

M. MANIEL.- Merci, Sylvain, pour cette proposition. Si Vincent SOULIGNAC avait été présent ce soir, il t'aurait dit que nous l'avons évoqué entre nous, donc nous en tiendrons compte. Merci pour cette précision.

Encore une question ?

Mme LOZANO.- Ce sont plus quelques observations que des questions. Je voulais souligner ce qu'a déjà dit Didier (SALDO), à savoir que nous soutenons tout à fait cette proposition, cette délibération, parce qu'elle va tout à fait dans le sens que ce que nous avons porté lors de la campagne et dans ce que nous défendons au niveau de la transition énergétique. Nous voyons bien qu'actuellement, le gouvernement est complètement en panne sur ce sujet et si

nous ne nous prenons pas par la main pour faire des choses, rien n'avancera alors que nous pensons qu'il y a effectivement une urgence dans ce domaine.

Je souhaite également, et cela va dans le sens de la proposition de Sylvain CASILDAS, que ce ne soit qu'une première mesure, que nous puissions tous travailler sur le sujet et arriver à monter d'autres dossiers, dans d'autres domaines, au niveau de la transition énergétique, de l'économie d'énergie et du soutien des personnes en précarité, parce qu'il y a la précarité énergétique.

M. MANIEL.- Merci, Nicole. Nous y sommes sensibles et nous allons travailler sur le sujet. D'ailleurs, cette première délibération le prouve.

Juste une petite précision. Malgré tout, et vous auriez pu me poser la question, ce ne sont pas des dépenses supplémentaires pour la commune pour la simple et bonne raison que nous avons décidé de nous séparer des services de l'ADUHME, comme j'avais pu vous l'annoncer il y a quelques semaines. Quand je dis qu'une cinquantaine d'audits pourraient être réalisés sur l'année 2015, cela correspondrait *grosso modo* à l'adhésion de la commune aux services de l'ADUHME.

Y a-t-il d'autres questions ?

Mme FORTE.- Ce n'est pas tellement sur cette dernière délibération que je veux intervenir mais plutôt sur une que nous avons passée avant, mais je ne savais pas trop comment la tourner.

Ces audits énergétiques sont une bonne chose et j'espère que nous continuerons dans ce sens.

Je voulais revenir en arrière concernant la convention d'achat d'électricité. Tu as employé un mot qui m'a un peu fâchée. Si tu ne l'avais pas employé, je ne serais pas intervenue. Tu as parlé de la loi NOME. Je ne peux pas ne pas intervenir. Si nous sommes obligés de passer cette convention pour la constitution d'un groupement de commandes d'achat d'électricité et de fournitures, cela découle de cette fameuse loi NOME qui nous oblige à sortir des marchés régulés, cette loi NOME qui est un processus de libéralisation des marchés nationaux de l'énergie. Pour moi, c'est une attaque contre le service public de l'énergie. Je tiens à le dire ce soir. Je sais que nous n'avons pas le choix, je sais que nous ne pouvons pas faire autrement, je sais que nous allons faire des économies aujourd'hui, mais *quid* dans 10 ans ?

Je voulais juste intervenir là-dessus parce que je trouve qu'il est important de le dire ce soir. En tant qu'élue communiste, je tenais absolument à faire cette intervention. Merci.

M. MANIEL.- Je souscris complètement à ce que tu dis. Je le vis au quotidien, donc c'est encore plus compliqué et difficile pour moi, en tant qu'homme de service public. Cela dit, comme tu le dis, nous sommes obligés d'y passer. Quand j'ai présenté la délibération, j'ai parlé de la loi NOME parce que c'est la loi. Maintenant, si je dois parler politique, je suis complètement opposé à cette ouverture finale du marché qui va mettre à mal et finir de mettre à mal cette belle entreprise qu'était EDF, tout simplement.

Y a-t-il d'autres questions sur la délibération n° 13 ? (*Néant*)

Nous allons passer au vote.

- Qui s'abstient ? (*Néant*)
- Qui vote contre ? (*Néant*)

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.

Merci.

Délibération n°14-02-2015 : Modification simplifiée n° 03 du Plan Local d'Urbanisme

Rapporteur : M. Alain CHASSAIGNE

M. CHASSAIGNE.- Lors du mandat précédent, en 2011, un emplacement réservé était supprimé rue Roger Maërte en vue de réaliser une opération de logements à caractère social dans un quartier qui est plutôt pavillonnaire.

Ce projet n'est plus d'actualité puisque la commune n'a pas pu engager la totalité du foncier qui était nécessaire pour mettre en œuvre cette opération. Le foncier était relativement restreint, donc étant donné la manière dont se présentait cette opération, Clermont Communauté n'a pas retenu cette opération dans le Programme Local de l'Habitat puisque vous savez que toutes les opérations à caractère social font l'objet d'une pré-inscription et d'une liste retenue par Clermont Communauté.

Cela engendre une modification du Plan Local d'Urbanisme. Une enquête publique a été mise en place. Il n'y a pas eu d'observation.

De ce fait, le projet de modification simplifiée n° 03 tel qu'il est présenté en Conseil Municipal est prêt à être approuvé et il est proposé de le soumettre à l'avis du Conseil Municipal.

Y a-t-il des observations, des questions ? *(Néant)*

Nous allons passer au vote.

- Y a-t-il des personnes contre ? *(Néant)*
- Y a-t-il des abstentions ? *(Néant)*

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.

Merci.

M. LE MAIRE.- Il reste les deux motions.

Délibération n°15-02-2015 : Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires et Présidents de communautés de communes du Puy-de-Dôme : « Pour la défense des services publics locaux et le maintien de l'économie locale »

Rapporteur : M. le Maire

M. LE MAIRE.- La première motion, comme je l'ai annoncé en début de Conseil Municipal, consiste à demander de soutenir l'action de l'AMF (l'Association des Maires de France) et Présidents de communautés de communes pour la défense des services publics locaux et le maintien de l'économie locale. Je ne vais pas vous faire un grand discours. On peut le faire. Nous pouvons être plusieurs à le faire autour de la table, un peu dans chaque camp d'ailleurs peut-être.

(Entrée de Mme SZCZEPANIAK)

Sur cette question, on sait – Florent (GUITTON) nous l'a bien expliqué – que nous avons dû faire un budget 2015 avec difficulté puisque nous avons subi des coupes drastiques sur les dotations de l'État. Je vous rappelle qu'il y a 15 jours, à l'appel de l'Association des Maires du Puy-de-Dôme, nous étions 150 maires présents devant la préfecture avec nos écharpes. Sur 470 communes, ce n'est pas mal. Cela fait un tiers des maires qui se sont déplacés, sachant qu'il y avait de la neige et que ceux qui étaient du côté du Livradois ou des Combrailles étaient dans la

neige et ne sont pas tous venus.

Nous estimons que l'action de l'Association des Maires de France va dans le bon sens et il n'est pas question d'accepter sans rien dire cette baisse de 11 Md€ sur trois ans des dotations publiques de l'État aux collectivités territoriales. Ce sont les communes qui en auront le plus à payer. J'estime – je parle en mon nom – qu'il s'agit d'un transfert de l'austérité de l'État sur les collectivités territoriales et, bien entendu, c'est inacceptable.

Je vous demande donc, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir soutenir cette motion qui s'ajoutera à des milliers de motions dans toutes les collectivités, communes et communautés de communes de notre pays.

Y a-t-il des interventions sur cette question ? Je vous passe le micro si vous souhaitez intervenir.

M. CASILDAS.- Monsieur le Maire, nous sommes tous ici, autour de la table, des élus locaux, que l'on soit maire, adjoint ou simple conseiller. Nous sommes autour de cette table parce que nous avons des convictions, parce que nous aimons notre commune et que nous avons cru bon, à un moment, de nous engager pour défendre nos idées et notre commune. Il n'y a pas beaucoup d'occasions pour nous d'être d'accord, mais c'est le principe de la démocratie et, pour une fois, nous voterons la même chose.

Cela dit, je voudrais quand même mettre en évidence le fait que cette loi a été votée par vos amis politiques. Vous avez le droit de ne pas être d'accord et, au contraire, cela montre que vous réfléchissez aussi sur les actions de vos amis politiques. Voter une délibération en Conseil Municipal d'Aubière est bien ; malheureusement, il aurait fallu intervenir bien en amont, au moment du vote de cette loi au Parlement, et il aurait fallu faire pression sur les députés qui sont majoritairement, à l'heure actuelle, des députés de gauche et en grande partie des députés socialistes.

Il est bon de prendre cette délibération. Comme vous l'avez rappelé, de nombreuses communes du département, quelle que soit leur taille, se sont associées à ce projet de délibération qui émane de l'Association des Maires du Puy-de-Dôme. Je regrette simplement que cette intervention arrive trop tard. Elle aurait pu intervenir plus tôt auprès de vos amis politiques.

M. LE MAIRE.- Monsieur CASILDAS, je m'inscris en faux devant votre affirmation. Cette loi a été votée par votre ami, M. SARKOZY. Je crois pouvoir le confirmer, on l'a écrit et on l'a distribué en 5 000 exemplaires dans les boîtes aux lettres d'Aubière. Elle a été votée par M. SARKOZY. Je regrette qu'elle n'ait pas été abolie par la gauche au pouvoir. Je me désolidarise de cette gauche au pouvoir qui applique la même politique que celle de vos amis politiques.

Cela dit, j'espère que la gauche va se ressaisir. Je ne sais pas si la motion de censure a été votée, mais je ne pense pas. Je n'ai pas écouté les informations, cela a lieu en ce moment. J'espère que le coup de semonce pris par ce gouvernement à partir de la loi Macron va permettre à cette gauche, parce qu'il n'y a pas d'alternative – et l'alternative n'est surtout pas de votre côté – de se ressaisir et de mettre un bon coup de barre à gauche dans le sens de l'intérêt des populations et surtout dans le sens des promesses sur lesquelles elle a été élue. Quand on voit M. HOLLANDE faire la vierge effarouchée et sortir le 49-3 alors qu'il l'a fustigé pour le CPE, c'est inacceptable !

(Départ de M. GUITTON)

Là-dessus, Sylvain CASILDAS, nous serons d'accord, mais je vous rappelle – et je vous le prouverai – que c'est une loi de M. SARKOZY qui n'a malheureusement pas été abrogée à l'époque de M. HOLLANDE. C'est la réalité et je peux vous sortir la loi si vous voulez.

M. CASILDAS.- Je voulais juste vous dire que la baisse de 11 Md€, cela s'appelle la contribution des collectivités au redressement des finances publiques et ce n'est pas la droite, c'est François HOLLANDE.

M. LE MAIRE.- C'est la gauche qui a choisi le montant, mais cela s'appuie sur un dispositif législatif voté à l'époque de vos amis politiques.

M. CASILDAS.- Nous sommes d'accord. Le groupe communiste, qui s'est associé à la motion de censure de la droite républicaine... (*propos non entendus, discussion simultanée avec M. le Maire*)

M. LE MAIRE.- On fait un petit débat intéressant. Pour faire une motion de censure, il faut 10 % des députés, c'est-à-dire 58 députés puisqu'il y en a 577. Les frondeurs sont rentrés dans le rang – je le respecte – et le groupe communiste n'a pas voté la motion de censure de droite, mais il a voté une motion de censure, puisqu'il ne peut pas faire autrement, en espérant que le gouvernement tombe pour qu'il y ait un nouveau gouvernement de gauche digne de ce nom, qui pratique une politique digne de ce nom.

Les choses sont claires. Tout le monde est d'accord pour voter cette motion ? (*Néant*)

Apparemment, oui. Je vous remercie.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°16-02-2015 : Motion contre le Transatlantic Free Trade Area (TAFTA)

Rapporteur : Mme Martine BELLEROSE

Mme BELLEROSE.- C'est une proposition de motion contre le grand traité transatlantique, qui s'appelle le TAFTA.

Le 14 juin 2013, la Commission européenne a obtenu mandat de la part de tous les États membres pour négocier avec les États-Unis le TAFTA, le grand traité transatlantique, en vue de conclure un accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement. Cet accord vise à instaurer un vaste marché de libre échange entre l'Union Européenne et les États-Unis allant au-delà des accords de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce).

Négocié dans le plus grand secret, il pourrait être paraphé en 2015 sans la consultation des citoyens et des élus et vise à instaurer la libre circulation des marchandises, des capitaux, des services et des personnes.

Antidémocratiques, ces négociations sont également synonymes de régression sociale et environnementale. Officiellement, ce grand marché transatlantique de 820 millions de consommateurs, qui représente la moitié du PIB mondial et le tiers des échanges commerciaux, ouvrirait de nouvelles perspectives pour la croissance et l'emploi. Cet accord vise à supprimer les normes permettant de réguler les secteurs fondamentaux de notre vie économique et sociale et à soumettre les différends à un tribunal arbitral privé. Autrement dit, la conclusion d'un tel accord ouvrirait la perspective d'un nivellement vers le bas des systèmes de protection sociale, sanitaire, environnementale et de sécurité alimentaire au profit des opérateurs économiques privés.

Les États-Unis aujourd'hui refusent d'appliquer les principales conventions sur le travail (Organisation Internationale du Travail), le protocole de Kyoto contre le réchauffement climatique, la convention pour la biodiversité mais aussi les conventions de l'UNESCO pour la diversité culturelle.

Leurs règlements sont, dans la plupart des cas, moins protecteurs que ceux de l'Europe.

Ce marché commun libéralisé avec les USA risque donc de tirer toute l'Europe vers le bas. Il faut savoir que le TAFTA permettrait aux entreprises, en particulier les multinationales, d'attaquer en justice les États ou collectivités qui ne se plieraient pas aux exigences du libéralisme de plus en plus effréné. Les investisseurs pourraient ainsi contourner les lois et décisions qui les gênaient

puisque l'accord prévoit que les entreprises puissent contester en justice les décisions prises par les États et même réclamer des dommages et intérêts.

Demain, les multinationales pourraient forcer le gouvernement français à signer des permis d'exploitation du gaz de schiste et autres hydrocarbures dits non conventionnels, à accepter la culture d'OGM en plein champ, l'importation du bœuf aux hormones ou encore du poulet à la dioxine. Ce sont des exemples.

C'est pourquoi le Conseil Municipal d'Aubière :

- demande un moratoire des négociations sur le partenariat transatlantique commerce et investissement et la diffusion publique immédiate des éléments de la négociation ;
- demande l'ouverture d'un débat national sur ce partenariat impliquant la pleine participation des collectivités locales et des populations ;
- déclare la commune d'Aubière hors TAFTA.

Avez-vous des questions ou des remarques ?

Mme LOZANO.- Je voudrais remercier Martine BELLERSE pour cette intervention et pour le fait qu'elle a très bien expliqué les enjeux de TAFTA. Je voudrais aussi dire qu'à Nouvelle Donne, aussi bien au niveau national qu'à Aubière, nous sommes totalement opposés à TAFTA. Nous soutenons donc tout à fait cette motion.

M. SALDO.- Je suppose qu'il n'y a pas qu'Aubière qui signe cela ?

Mme BELLERSE.- Non. De nombreuses communes ont déjà signé. Il y a une pétition qui a été signée par pratiquement deux millions de personnes et beaucoup de communes, dont Clermont, Mezel, Cournon et d'autres en France bien sûr.

M. CASILDAS.- Merci, Martine, pour cet exposé. Malheureusement, nous ne prendrons pas part au vote sur cette délibération. La raison est très simple. M. le Maire nous dit parfois que la commune n'a pas à gérer certaines problématiques qui ne sont pas de ses compétences. Malheureusement, on est en plein dedans. On a une délibération étiquetée ville d'Aubière. On nous parle des États-Unis, de Kyoto, de tout un tas de choses, et il n'est question d'Aubière nulle part.

On a le droit de défendre des positions. Ici, c'est le Conseil Municipal d'Aubière. Si on veut faire de la politique internationale, on a le droit. Pour cela, il faut se faire élire député ou député européen.

C'est bien beau de nous présenter des délibérations. La délibération précédente concernait les communes, donc il n'y avait aucun souci. Là, je ne vois pas en quoi la commune d'Aubière est directement concernée. Après, on a le droit de se servir du Conseil Municipal pour défendre des positions qui relèvent d'un autre niveau de compétences que le nôtre. En revanche, ce n'est pas notre vision des choses. Nous sommes là en tant qu'élus municipaux d'Aubière et nous travaillons sur les sujets qui concernent le Conseil Municipal d'Aubière.

Mme MONTAGNON.- Je voudrais répondre à M. CASILDAS sur le fait qu'il pense que cela ne concerne que l'international. Non, cela touche tous les niveaux de collectivités territoriales, qu'elles soient départementales, régionales et même communales. Michel (CHAZOULE) pourra nous donner quelques exemples de ce que cela peut évoquer, notamment en matière de petite enfance.

Je voudrais donner quelques exemples qui peuvent illustrer les risques au niveau local. Par exemple, un marché de gestion publique des espaces verts interdisant l'usage de pesticides pourra être jugé comme une atteinte aux investisseurs puisque réduisant *a priori* leurs bénéfices, *a fortiori* si le précédent marché public les autorisait.

Il faut savoir que le principe du TAFTA au niveau local et au niveau communal instaure le principe de protection des investisseurs contre une concurrence bloquée par des investissements publics. Il faut savoir que désormais, chaque investissement public sera soumis à une équivalence, c'est-à-dire qu'à chaque fois qu'une collectivité territoriale (commune, région, département) investira pour un équipement public, elle aura l'obligation d'investir à la même hauteur pour un équipement privé sous peine d'être poursuivie par les tribunaux d'arbitrage privés, eux-mêmes gérés par les cabinets d'affaires privés, notamment américains. Les collectivités, qu'il s'agisse de collectivités communales, départementales ou régionales, seront touchées et mises dans l'obligation d'appliquer ces nouvelles dispositions de la négociation.

Donc cela peut effectivement paraître une question internationale, mais elle va réellement toucher toutes les collectivités locales.

M. CASILDAS.- Encore une fois, discutons de ce dont nous pouvons discuter. On peut passer des heures à discuter de cela, aucun problème, mais où va se faire la négociation ? Est-ce que c'est le Conseil Municipal d'Aubière qui va...

Mme MONTAGNON.- Non. C'est pour cela qu'il s'agit d'une motion et pas d'une délibération.

M. CHAZOULE.- Monsieur CASILDAS, notre idée est de ne pas faire partie de TAFTA mais de se sortir de ce territoire. L'exemple donné par Christine (MONTAGNON) est très clair. Si un maire veut subventionner une crèche associative aujourd'hui, soit il le fait et, en contrepartie, il doit subventionner une crèche privée, donc on doit subventionner ces deux crèches ; soit il ne le fait pas. Vu la façon dont cela se passe aujourd'hui, je pense que malheureusement, on n'aura plus rien, ce ne sera obligatoirement que du privé. C'est la première chose.

La deuxième chose – et je pense que là-dessus, tout le monde sera d'accord – concerne l'emploi. Le problème de TAFTA, le problème de ce traité transatlantique, est que s'il passe, demain, on ne pourra pas demander à une entreprise qui s'implantera à Aubière de favoriser les emplois aubiérois et on ne pourra même pas lui demander de favoriser la sous-traitance des entreprises aubiéroises. C'est bien Aubière qui est compris là-dedans ; c'est bien nous, la commune, qui avons aussi des responsabilités pour trouver des emplois pour les personnes qui travaillent et qui veulent vivre dans cette commune. C'est important.

La troisième chose – vous le savez très bien, Monsieur CASILDAS – est que le principe de précaution n'est pas du tout un principe qui existe aux USA mais est un principe qui existe chez nous, qui nous permet de nous protéger de certaines cultures OGM et de choses comme cela. Aujourd'hui, nous sommes assez fiers et quand j'écoute les gens qui parlent dans la rue, ils sont très contents qu'on arrive à fournir des repas bios dans les écoles. Si ce traité passe demain, qu'est-ce qu'on pourra faire manger à nos enfants ? Si on ne se protège pas et si on ne protège pas la population, qu'est-ce qui va nous protéger ? Ce n'est pas le TAFTA qui va nous protéger, ce n'est pas ce traité qui va nous protéger.

Nous avons besoin – et c'est pour cela qu'il y a une motion au vote ce soir – de nous protéger par rapport à ce traité qui est très néfaste, y compris pour la commune.

Mme LOZANO.- Je voudrais juste rajouter un mot. Ce n'est pas parce que c'est un traité transatlantique qui est négocié on ne sait trop où qu'on ne doit pas dire ce que l'on pense et qu'on ne doit pas agir. On doit vraiment s'élever contre cela parce que ce sont des décisions qui sont prises sans nous, en dehors de nous et des décisions qui vont impacter notre mode de vie, ce que l'on veut faire de notre société demain. Je dis non. Je ne suis pas d'accord pour que d'autres décident pour nous. Il est donc très important que tout le monde se mobilise et que, notamment au niveau de la commune, on ait ce genre de débat et de motion.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame LOZANO. Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme PUGLIESE.- Je voudrais rajouter quelque chose. On peut être adjointe au parti socialiste et être d'accord sur les deux dernières motions qui viennent d'être proposées au vote. Je

parle en mon nom. Je suis militante au parti socialiste et je m'oppose aussi au TAFTA et à la motion précédente. Au parti socialiste, il y a des gens comme ceux qui sont réunis autour de la motion Gauche Avenir, qui est représentée par M. FILOCHE et Marie-Noëlle LIENEMANN, à qui on n'enlèvera pas le fait qu'ils soient vraiment des gens du parti socialiste et de s'opposer à des choses qui nous paraissent... Je ne suis pas forcément d'accord avec le Président François HOLLANDE qui, pour moi, est le Président de tous les Français et pas forcément uniquement du parti socialiste.

Mme BELLEROSE.-

- Qui vote contre ? (*Néant*)
- Qui s'abstient ? (*Néant*)

M. CASILDAS.- Nous ne prenons pas part au vote.

M. LE MAIRE.- Donc nous ne vous avons pas convaincus qu'il y avait une relation locale ? Un petit peu quand même, mais vous restez sur vos positions. En tout cas, merci pour vos interventions.

C - INFORMATIONS DONNÉES PAR M. LE MAIRE

M. LE MAIRE.- Est-ce que les élus ont des questions diverses ?

M. CHASSAIGNE.- J'avais été interpellé par Nicole LOZANO au dernier Conseil Municipal à propos des Loupiots. J'ai fini le mandat précédent en étant adjoint aux écoles, à l'enfance et à la vie scolaire. J'avais notamment en charge les questions du fonctionnement des Loupiots. Je vais demander à mes collègues qui sont maintenant aux Loupiots d'apporter des éclaircissements parce que comme j'étais mis en cause, cela m'a beaucoup gêné, mais je n'avais pas les éléments de réponses étant donné que je ne suis plus le dossier maintenant. Ils vont vous éclairer et vous allez voir que je n'ai peut-être pas complètement failli à ma mission.

M. CHAZOULE.- La question, si je me souviens bien, portait sur le montant des travaux qui devaient être effectués chez les Loupiots. Ce n'était pas le montant mais pourquoi on demandait aux Loupiots de participer aux travaux ?

Quand je suis arrivé au CA, c'est une délibération qui a été prise par les Loupiots, c'est-à-dire qu'ils ont accepté de prendre en charge le matériel et la mairie a accepté de prendre en charge la main-d'œuvre. À l'époque, c'est ce que l'on m'a présenté. Je leur ai posé la question du pourquoi et ils disaient que ce n'était pas cela qui allait les mettre demain dans des difficultés financières. Ce qui les embêtait le plus, c'étaient leurs difficultés financières récurrentes et ce n'étaient pas les 1 500 € qu'ils allaient dépenser ici qui mettraient l'association en difficulté. Ils voulaient que les travaux avancent vite. On ne pouvait pas les budgéter très rapidement, donc l'idée a été de le voir comme cela. Ils ont accepté de prendre en charge le matériel et la mairie a accepté de faire les travaux en temps masqué, donc c'était le personnel municipal qui faisait les travaux.

Voilà comment cela s'est décidé et comment cela a été vu à travers l'association des Loupiots. Quand je suis arrivé, la question n'a jamais été posée dans ce sens, c'était déjà quelque chose d'acquis. Dans toutes les discussions que j'ai eues avec l'association des Loupiots, il n'y a jamais eu cette demande de prendre en charge tout le matériel. On a toujours dit : « On prend en charge le matériel et vous prenez en charge les travaux. »

Pour avoir participé au dernier Conseil d'Administration des Loupiots, nous avons vu les travaux qui ont été réalisés par le personnel communal et ils sont très contents des travaux qui sont réalisés. L'armoire qu'ils avaient demandée correspond exactement à ce qu'ils voulaient. C'est une partie des travaux puisque le gros morceau de ces travaux concerne la peinture et la

peinture ne peut pas se faire pendant qu'on reçoit les enfants, donc elle se fera normalement cette année, au mois d'août, quand les Loupiots seront fermés, pour qu'il n'y ait pas de gêne pour les enfants.

M. LE MAIRE.- Merci.

Y a-t-il d'autres questions diverses des élus ? (*Néant*)

J'ai une information à vous faire sur un sujet assez grave. Il s'agit de l'IFMA. Je n'ai pas pu vous donner l'information lors du dernier Conseil Municipal parce que les choses n'étaient pas encore assez décantées et je venais de recevoir le nouveau Directeur de l'IFMA, M. LAVEST, un monsieur charmant, très agréable, qui vient de prendre ses fonctions, mais je ne pense pas qu'en acceptant cette promotion, si cela en est une, on lui ait fait un beau cadeau.

Il est venu m'informer en décembre d'un dysfonctionnement constaté sur cet établissement. Tout le monde connaît l'IFMA, la « boule », cette école d'ingénieur prestigieuse qui fait connaître Aubière dans le monde entier, qui a été construite en 1992, pour une première partie, avec la deuxième partie en 1999. M. LAVEST est venu expliquer à la collectivité qu'il y avait des dysfonctionnements au niveau de la solidité du bâtiment à tel point qu'on s'est aperçu, à l'été 2012, qu'il y avait un dysfonctionnement sur une dalle de 8 m de long et qu'il y avait 10 cm de courbure. Vous voyez un peu le travail. Je lui ai dit que je regrettais que la collectivité n'en soit informée que plus de deux ans après. Ce n'était pas lui qui était Directeur. Le Directeur, qui a officié pendant 10 ans avant, est parti dans une autre école à Saint-Etienne et du mois de juillet au mois de décembre, c'était un intérimaire.

On est donc venu me dire qu'il y avait un problème de solidité du bâtiment. C'est un établissement qui a une surface exploitable de 20 200 m², où évoluent entre 650 et 800 personnes (étudiants, administratifs, enseignants). On est venu me dire en décembre qu'on a fermé 8 000 m², soit 40 % de la surface, pour des raisons de risque d'effondrement d'une partie du bâtiment. Il y a six parties, six secteurs, c'est une espèce de cercle. On a fermé les parties 1, 2 et 3, cette dernière correspondant à la boule que tout le monde connaît.

Je vous rappelle que la commission de sécurité, qui permet d'évoluer dans un bâtiment, est composée des gens de la Préfecture, des gens du SDIS, des pompiers, mais celui qui en a l'entière responsabilité quant à la décision est le Maire et lui seul.

Aujourd'hui, nous sommes dans un bâtiment qui est fermé à 40 %, où continuent d'évoluer 650 à 800 personnes et avec une commission de sécurité qui date du 12 juin 2012. Je me demande – ainsi que mes collègues, les administratifs derrière moi, les cadres et les services techniques – si on est bien dans les clous, à tel point que j'ai saisi à deux reprises M. le Préfet dernièrement, fin décembre et au mois de janvier, pour lui dire : « Je demande la réunion d'une commission de sécurité. » Par deux fois, le Préfet m'a refusé la réunion de cette commission de sécurité en me disant : « Des demandes de travaux sont en cours. L'instruction de la demande de travaux est en train de se faire dans nos services. »

Certains travaux ont déjà été faits. Dans une partie qui est encore ouverte, la partie 4 qui est très étendue, on a mis des étais en ferraille. Je ne suis pas du tout spécialiste, mais j'ai appris que les étais en ferraille ne sont pas du tout résistants au feu.

Il y a deux problèmes. Il y a le problème de la solidité du bâtiment. Il semblerait qu'une société, qui s'appelle l'APAVE, que certains doivent connaître, ait confirmé que s'il y avait un effondrement de la partie fermée, il n'y avait pas d'incidence possible sur les autres parties encore occupées.

Il y a quelques jours, nous sommes allés, avec le Directeur des services techniques et Alain CHASSAIGNE, voir le Directeur pour lui faire part de notre sentiment et de nos craintes. Pour le risque incendie, il y a des étais qui tiennent le bâtiment, mais s'il y avait le feu, il y aurait des risques.

Tout cela pour vous dire que comme nous, la collectivité, n'obtenions pas une réponse favorable à notre demande de réunir cette commission de sécurité, nous avons décidé de saisir le tribunal administratif aux fins de lui faire désigner en urgence un expert qui aurait pour mission de dire si cet établissement ne justifiait pas certaines mesures par rapport au péril imminent qui pourrait menacer l'établissement et de se prononcer sur la question de la sécurité incendie en corollaire.

L'expert a rendu son rapport hier soir. Nous l'avons eu hier soir, à 21 h ou 22 h. En gros, l'expert écarte le risque de solidité du bâtiment. Il s'appuie sur un rapport de l'APAVE que nous avons déjà. Il semble exonérer la responsabilité du Maire quant à cette commission de sécurité parce qu'il dit que le Maire a fait son travail, qu'il a alerté l'autorité de l'État, le Préfet. Cela dit, il confirme qu'il y a bien des problèmes au niveau de la sécurité incendie et que le problème demeure.

La commission de sécurité doit se réunir à la fin du mois, dans huit jours. En attendant, nous ne savons pas s'il y a un risque. Je me suis permis d'alerter le Directeur de cabinet du Préfet pour lui dire que nous avons vu les inondations à Fos-sur-Mer. Le procès a eu lieu il y a quelques jours. Le Maire avait donné des permis de construire alors que, semble-t-il, les autorités de l'État lui avaient dit de ne pas le faire, mais il y en a bien certains qui l'ont couvert. En tout cas, aujourd'hui, lui – et lui seul – est responsable et il est condamné à faire de la prison. Il a fait appel. Quant aux responsables des services de l'État qui ont laissé faire ou qui ont peut-être validé ces décisions, ils sont en retraite ou ont changé de service ou de région.

Tout cela pour vous dire que j'ai une crainte et je ne vous cache pas que nous sommes un certain nombre d'élus à la partager. Tout le monde n'était pas au courant, donc je vous le dis. C'est assez préoccupant. Ce n'est pas par rapport au fait d'avoir une responsabilité, mais si quelque chose s'écroule... Nous ne voudrions pas voir cela sur la commune.

La presse est au courant – peut-être que certains d'entre vous étaient au courant aussi – parce que des informations filtrent sur les réseaux sociaux. Un journaliste de La Montagne m'a appelé tout à l'heure. Il m'a dit : « Que voulez-vous ? Quel est votre objectif ? » Je lui ai répondu : « Je n'ai pas d'objectif particulier, si ce n'est que je souhaite qu'il n'y ait pas d'accident. » Je pense qu'il y aura un article demain matin. J'ai dit au journaliste de La Montagne que je m'interroge, comme vous devez vous interroger tout de suite, aussi bien dans le public que vous, mes chers collègues. Comment a-t-on pu en arriver là dans un établissement aussi prestigieux qui date de 23 ans ?

J'ai oublié de vous dire que le Directeur m'a informé qu'il tient à l'image de son école – moi aussi d'ailleurs – donc qu'on allait injecter plusieurs millions – on m'a dit jusqu'à 5 ou 6 M€ – rien que pour faire des travaux provisoires sur la partie fermée, sur les parties 1, 2 et 3. C'est dans des documents, je n'invente rien. Le rapport est à disposition. Je le ferai passer à tous les élus demain matin. Vous en jugerez. Je n'ai rien à cacher.

J'ai posé des questions au journaliste de La Montagne, à savoir : « Pourquoi en est-on arrivé là ? Est-ce qu'il est utile d'aller injecter 5 ou 6 M€ pour du provisoire ? » On envisagerait même, mais je mets tout un tas de réserves conditionnelles, de tout démolir. J'ai dit les choses dans La Montagne et j'ai dit que j'étais navré, moi aussi, comme le Directeur. Il est mal dans ses baskets aussi, peut-être plus que moi d'ailleurs.

Il faut que cela se sache. La Montagne va le diffuser. Il y aura certainement des articles dans la presse. Mon objectif – et je pense que vous le partagez – est qu'on conserve l'image de cette école qui porte le nom d'Aubièrre dans le monde entier. C'est vraiment une école prestigieuse. Pour y accéder, les jeunes doivent réussir le concours de polytechnique. Ce n'est pas rien.

Cela se passe sur notre commune. J'en suis désolé, mais je ne suis pas le seul. Je tenais à vous donner cette information et je me tiens à disposition de tous ceux qui voudraient des informations pour vous les donner en toute transparence.

Vous pouvez réagir là-dessus si vous le souhaitez. (*Néant*)

En tout cas, je ferai passer le rapport de l'expert à tous les élus dès demain matin. Je demanderai à la Direction de le faire.

Si cela n'appelle pas de commentaire et s'il n'y a pas d'autre question, je vous remercie de votre attention et je vous donne rendez-vous au prochain Conseil Municipal qui aura lieu le 27 avril. Bonsoir à tous.

La séance est levée à 20 h 07.